

SMLH



Comité de
Saint-Germain-en-Laye

DROIT À L'IMAGE

Autorisation individuelle

d'être filmé(e), photographié(e) et/ou interviewé(e)

Je soussigné(e)
demeurant.....
.....

autorise la Société des membres de la Légion d'honneur à :

- me filmer,
- me photographier,
- m'interviewer et
- utiliser mon image.

En conséquence, j'autorise la Société des membres de la Légion d'honneur à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public les films, les photographies pris dans le cadre du Prix Jeune Méritant 2024.

Les photographies, films et/ou interviews pourront être exploité(e)s et utilisé(e)s directement par la SMLH sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de télédiffusion, de papier (journaux et périodiques) et électronique (Internet), dans le monde entier, sans aucune limitation, intégralement ou par extraits, pour une durée illimitée.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ou tout autre exploitation préjudiciable.

Je suis informé(e) de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour leur exploitation.

Fait à , le

Signature de la personne photographiée, filmée et/ou interviewée